L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.
JOURNAL DE PUBLICATION DURANT L'ÉTÉ, MARDI, JEUDI ET SAMEDI.
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 15 JUILLET 1837.

Les personnes qui doivent à l'imprimerie de *l'Abeille*, soit pour abonnement, ou avis, sont priées de solder leurs comptes après la troisième demande, afin d'éviter des poursuites judiciaires.

Le résultat de l'élection d'un représentant pour la paroisse des Rapides, qui a eu lieu ces jours derniers, s'est terminée en faveur du général Isaac Thomas.

Sur le rapport du Grand-Jury.

Le rapport fait par le grand Jury de la Cour Criminelle est une de ces pièces dont l'authenticité ne saurait être mise en question; et l'examen qui y a donné lieu est un des actes pour lequel la souveraineté du peuple se rend compte des effets d'une législation à laquelle le peuple n'a participé que par ses mandataires; et dont au moyen du grand Jury, il est appelé à approuver, ou à blâmer, les résultats et surtout l'application.

La visite des prisons était un des premiers soins qui devraient l'occuper; et les dispositions prises pour faire disparaître l'odieux régime que jusqu'ici l'on avait laissé à se perpétuer ont paru satisfaire à toutes les conditions d'une installation de cette nature. Nous avions rendu compte de la distribution convenable de cet établissement, et nous avons rendu justice au zèle ainsi qu'aux soins qui en avaient dirigé la bâtisse; et ce serait fatiguer nos lecteurs par d'inutiles redites, que de leur rappeler des détails qui les ont du moins au fait de l'immense progrès fait dans l'une des branches de l'administration qui intéresse le plus l'humanité.

Le but, néanmoins, est loin d'être atteint; et la singulière anomalie qui donne aux différentes juridictions locales, le droit de geole, et le triste privilège de torturer les hommes avant que le crime ou que le délit soit constaté; a révélé au grand jury tout ce qu'avait d'inhumain, de barbare, l'application mal entendue de lois mal dirigées. Plus on avance dans l'examen de nos lois correctionnelles ou criminelles, plus on est étonné de l'omnipotence laissée à certains magistrats et de l'abus qu'ils en peuvent faire; on est plus épouvanté encore que surpris, de voir qu'il n'existe aucun mode de responsabilité contre les plus odieuses vexations, et que le grand jury lui même ne sait à qui s'en prendre de l'état affreux des prisons provisoires des deux premières municipalités.

"Il n'est pas *certain* que ce devoir (de les surveiller) appartienne au recorder; mais, si ce n'est pas lui que la loi y oblige, il est grand temps de demander: quel est le magistrat qui compte ce devoir parmi les siens!"

C'est au dix-neuvième siècle, chez un peuple qui se pique de civilisation, que l'on ignore à qui est imposé le devoir, à qui appartient le droit de prévenir des tortures que, d'après le grand jury, n'eût pas désavouées l'inquisition!

Le magistrat quelqu'il soit qui a le droit de plonger son semblable dans les cachots; de l'y retenir presque indéfiniment, comme le dit encore le grand jury; n'ose pas s'arroger celui d'exiger qu'une prison provisoire soit une prison, et non un étouffoir où la vie est menacée par l'asphixie, où la violence ou la force s'emparent de l'étroit guichet qui permet à peine l'entrée de de l'air; où par conséquent l'étourdi qui commet un léger délit se trouve condamné à l'asphixie par le vouloir de l'assassin qui s'est porté contre le hublot! Aussi, dit le grand jury, a-t-on vu le suicide mettre fin à ces intolérables souffrances!

Les magistrats se renvoient la responsabilité, eux qui connaissent si bien la portée de leurs droits, quand il s'agit d'intérêts plus directs ou plus importans pour eux.

Le bon sens n'indique-t-il pas que celui qui a droit de justice a droit aussi de veiller à la sûreté de ceux que sa magistrature a pu atteindre; et que si la division de la ville en trois municipalités a élargi le cercle des attributions des recorders, il ne s'en suit pas que si la loi ne leur a pas attribué positivement la surveillance des geôles, ils y doivent laisser souffrir ou périr leurs concitoyens; et que de plus, si le maire n'a pas été spécialement dépouillé par la loi de partage de cette haute surveillance, il n'ait le droit d'intervenir contre la barbarie de certaines gens en faveur de ceux dont il est le protecteur né, tant qu'ils ne sont pas livrés à la justice criminelle?

Il semble que les magistrats n'envient, dans leur emploi, que les émolumens ou les honneurs; et quant aux charges, ils tendent à s'en renvoyer le poids, ou que le silence de la loi leur permet à cet égard d'user de subterfuge!

C'est assurément bien mal entendre le gouvernement populaire, que de toujours mettre à l'écart tout ce qui tend au soulagement de ce que l'on nomme les *classes inférieures*! Mais, l'homme, quelqu'il soit, mérite des égards comme homme; et si, lorsqu'il s'est dégradé par le crime, la société le repousse de son sein, c'est encore avec humanité qu'elle le traite! Le citoyen accusé n'est pas l'homme dégradé; il est encore l'égal du citoyen que sa magistrature a mis dans l'obligation de le tenir à la disposition de la loi; dès lors, il y a abus d'autorité, il y a délit, il y a forfaiture, à faire subir d'avance, au malheureux inculpé, des supplices auxquels la loi criminelle ne saurait le condamner.

Mais, à qui s'en prendre? C'est en rire de pitié, si l'indignation n'était plus forte que le mépris que méritera une telle lacune dans la législation! Que l'on compulse bien les digestes et l'on saura certes à qui s'en tenir! Que les magistrats descendent, chacun dans son for intérieur, et bientôt ils reconnaîtront en quoi chacun d'eux pourrait obvier aux atrocités que le grand jury dénonce au peuple! Il est temps, grands temps, dit le Grand Jury, de savoir à qui s'adresser pour faire cesser de telles horreurs, et pour empêcher la contagion, la peste, de devenir la conséquence du système d'inhumanité suivi dans les prisons des deux premières municipalités. La première, qui a si puissamment coopéré à l'érection d'une prison, verra-t-elle perdre le fruit de ses soins; et les supplices de la prison provisoire faire envier, à l'innocent prévenu, le sort de l'accusé, ou du condamné? Nos Aldermen auront-ils oublié, pour devenir financiers, qu'ils sont avant tout des citoyens comptables des actes d'une mauvaise administration? et, si nous avons erré en leur attribuant sur les prisons de paroisse, une autorité qu'ils n'avaient pas, trouveront-ils inopportune la réclamation du grand jury au sujet de la prison provisoire? *La porte en donne sous leur escalier*, et nul d'entr'eux ne s'est avisé sans doute d'en franchir le seuil pour sentir, ne fût-ce qu'une seconde, les effets d'une atmosphère empestée; ou pour *jouir* de l'aspect des misères dues à une inconcevable incurie! Que dire de cette seconde municipalité, où la géhenne est plus odieuse encore; où les humains, entassés pêle-mêle, ceux leurs et sexes confondus, se rongent de désespoir dans l'infection et dans la fange! Que penser de cette vanité monumentale qui tend à faire du faubourg Ste Marie la Palmyre du Sud, quand on y voit, près du palais municipal, l'odieux bouge si vigoureusement peint par le grand jury, par le peuple dans sa souveraineté. N'a-t-on là, de larmes que pour les tombes de marbre? et les yeux se prennent-ils secs pour l'agonie de tant de malheureux? N'y trouve-t-il de générosité que pour souscrire à des propylées? Et cette charité chrétienne dont retentissent les chaires évangéliques, s'arrête-t-elle au seuil des prisons, et détourne-t-elle pieusement les yeux des misères de l'homme réputé coupable?

Honte, donc, au 19e. siècle! honte aux institutions municipales assez mal combinées pour laisser subsister les cachots et les tortures de l'inquisition, au sein d'un peuple fier et jaloux de sa liberté!

Honte enfin aux magistrats timides, qui affectent la crainte puérile de s'emparer d'attributions que la bienfaisance et l'humanité les absoudraient d'usurper; et que la stupide indolence ne leur disputerait pas. Par bonheur, il existe encore des indépendantes qui s'élèveront dans les conseils, comme il s'en est trouvé d'hommes dans le grand jury, pour la reconnaissance publique tendra compte d'un examen consciencieux, et d'un rapport qui doit faire époque dans les annales d'un gouvernement vraiment populaire.

C'est aux conseils municipaux, c'est à la législature, à faire disparaître une plaie hideuse pour la Louisiane, et honteuse pour notre cité! Que la sollicitude de notre représentation s'étende à ce qui touche de si près à l'humanité, avant de s'occuper des améliorations locales; et que des lois d'un intérêt général, passent désormais avant celles qui n'ont pour but que des avantages individuels! Quant à nous, notre tâche ne sera pas remplie, tant qu'il nous restera des abus si criants à signaler; et nous nous réservons de revenir plus tard sur certaines autres observations du grand jury.

La Banque de Franklin—Cette banque, établie à Boston a manqué au commencement de ce mois.

UNE AUTRE HAUSSE SUR LE COTON.

Nous recevons par la malle expresse d'hier nos correspondances de New-York jusqu'au 7 du courant. Le navire Columbus, parti de Liverpool le 28 mai était arrivé à Boston, apportant des nouvelles commerciales d'un jour plus récent, qui font mention d'une vente de 6000 balles de coton effectuée à une hausse de 1/8d. à 1/4d. par livre. Pas de nouvelles politiques.

D'après la liste suivante des paquebots en retard qui font les voyages entre N. York, Liverpool, Londres et le Hâvre, nous devons nous attendre à recevoir aujourd'hui ou demain des nouvelles d'Europe. D'ici à une semaine nous apprendrons l'impression qu'y aura produite la suspension des paiemens en espèces des banques des États Unis; ces navires sont:

Hâvre—	Navire Baltimore,	capt. Funk	24 mai.
"	Navire Poland,	" Anthony	1 Juin
Liverpool	Navire Oxford,	" Rathbun	1 Juin
"	Navire Virginia,	" Watson	8 Juin
Londres—	Navire Toronto,	" Griswold	1 Juin
"	Navire Westminster	" Moore	8 Juil.

Le major Belknap vient de recevoir l'ordre aux Natchitoches, du département de la guerre, d'avoir à faire nettoyer la rivière Sabine, afin de la rendre navigable aux petits bateaux à vapeur jusqu'au Ferry de Thompson. Deux compagnies sous ses ordres devaient partir immédiatement pour travailler à cet objet.

La ville de Charleston a été plongée dans la plus vive agitation pendant toute la soirée du 6 de ce mois. Un prédicateur de la secte des …, nommé Théophile Fisk, voulut essayer le pouvoir de son éloquence sur le peuple et l'exciter à quelque acte de violence contre les banques. Une assemblée convoquée par ce fanatique partisan d'une circulation toute métallique, devait se prononcer énergiquement. Un mél…eur, voyant que la foule s'amassait … la hotte du … qui fut hout, hué et conspué par les …, se disposa à mettre en exécution … Le … se trouva très nombreuse … et après quelques discours, … était un sarcasme pour M. Théophile Fisk, reçut assistance par le mépris public; les citoyens se séparèrent sans que la tranquillité et l'ordre aient été troublés.

Les vaisseaux de ligne, anglais, Champion et Vestal, ayant à leur bord le 83e. régiment, sont partis d'Halifax le 29 juin pour Québec.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous apprenons par notre correspondance de Pensacole, l'arrivée en ce port du côtre Jefferson, en dix jours de traversée du Rio del Norte, et du Brassos de St-Yago (Mexique); le brick Général Urrea, appartenant au gouvernement mexicain, avait été réparé, et remis le 29 de juin par le capitaine Crabb, du *Vandalia*, à un agent nommé par le général Filisola.—Un salut avait été échangé entre les bâtimens de guerre des Etats Unis, le *Vandalia* et le côtre *Dexter*, et le brick mexicain. Ce salut terminé les deux bâtimens américains mirent à la voile et se dirigèrent sur Tampico et la Vera-Cruz. Le côtre *Jefferson*, porteur de dépêches adressées à M. Grinhow, était parti pour Pensacole.

Deux autres bricks de guerre mexicains de 14 et 16 canons, croisant sur la côte, ont été pendant deux jours en vue des bâtimens américains. Aucunes communications n'ont eu lieu entr'eux. On pensait qu'ils étaient partis de la Vera-Cruz avec $150,000 destinées aux troupes du général Filisola, qui se trouvent à Matamoros.

Le pays était dans un état d'incertitude; des assassinats et des vols se commettent fréquemment sur les routes de Matamoros.

Nous recevons la confirmation de la désertion du capitaine Thompson et de son premier lieutenant du service mexicain, pour se joindre aux Texiens; il a, dit-on, déserté par suite de l'ordre qu'il avait reçu de comparaître par devant le général Filisola.

Deux goëlettes de la Nouvelle-Orléans étaient en déchargement en dehors du Rio del Norte, n'ayant pas assez d'eau pour entrer; plusieurs navires se trouvaient détenus en dedans de la barre par le même motif.

Le *Vandalia* et le côtre *Dexter*, sont partis pour la Vera-Cruz en touchant à Tampico. Le commodore Dallas avait quitté les Brassos le 18 de juin pour ces deux ports.

Malgré la grande chaleur qui règne, notre ville jouit toujours d'un état on ne peut plus salubre; la seule maladie régnante que nous connaissions pour le moment est la fièvre scarlatine, dont les effets se font plus particulièrement sentir sur les enfans; cette fièvre, quoique dangereuse par sa nature, cède presque toujours à la prompte application des remèdes et aux soins attentifs qu'il est nécessaire d'y porter; et, quoiqu'en dise le Dr. D..... dans l'article qu'il nous avait adressé, et dans lequel il faisait savoir qu'il n'était pas l'auteur des remarques que nous avons faites ces temps passés sur l'existence de cette maladie; il nous permettra de croire qu'il est dans l'erreur, jusqu'à ce qu'on nous prouve le contraire de ce que nous avançons.

Monsieur l'Editeur de l'Abeille,

Veuillez donner publication à l'écrit ci-inclus, et vous obligerez un ami de son pays. Votre feuille a déjà, en maintes occasions, prise en main la défense des opprimés.

LE CANADA.

Les masses sont serrées, … mêlés en mouvement, semblables au … entraînent tout devant elles.—*Rév.* …

Le continent d'Amérique qu'a découvert l'esprit d'entreprise d'un génie par le … d'observation, voulait découvrir, et savait qu'il découvrirait ce qui immortaliserait son nom. Cette terre longtemps désirée fut enfin trouvée. Les Européens y fondèrent des colonies, ces colonies augmentèrent en force et en intelligence, et demandèrent une extension de privilèges; *leurs maîtres* … d'obtempérer à leurs justes demandes. Nos … lieu des forêts, vigoureux et puissant dans leur sein ces germes d'indépendance dont le créateur doua l'homme … voulurent persévérer dans leurs demandes.—La mère patrie d'Angleterre, fière de ses nouveaux sujets, … fut sur les milliers de braves … au son de la trompette, des … obéir à ses ordres, résolut de les forcer à souffrir le joug de l'oppression. Une guerre meurtrière s'engagea; des flots de sang … du sang pur et patriote … vierge de l'Amérique—cette poignée de soldats de la liberté allait succomber sous les griffes du Léopard, quand des braves français accoururent de la vieille Europe pour secourir ces défenseurs … principe qui jamais animât le cœur de l'homme … se rangèrent LAFAYETTE, *Kosciusko, Pulaski*, ces braves Polonais; ils ne se démentirent jamais—Pulaski quitta l'Europe pour la cause de l'Amérique, et l'Amérique fière comptent dans son sein les restes d'un homme grand, brave, magnanime et dévoué. Que d'autres réflexions ne naissent pas dans mon cœur au nom sacré des défenseurs de la liberté, inhumainement sacrifiés à la lâche pusillanimité des puissances de France et d'Angleterre. Pulaski, et vous Polonais, martyrs de cette sainte cause, recevez les hommages des millions d'hommes libres qui maintenant couvrent le sol de l'Union Américaine. Cette lutte entre l'Angleterre et l'Amérique se termina par l'indépendance des colonies, qui maintenant composent la confédération américaine, et dont la bannière flotte sur tous les points du monde.

Il existe encore une colonie appartenant à l'Angleterre, cédée à cette puissance par l'infâme ministère de 1763. Ce pays, peuplé de braves descendans des Français a gémi depuis de longues années sous le joug de l'oppression. Depuis 1763, le Canada séparé de la métropole française, en est resté inconnu; une seule possession imaginaire reste pour attester leur puissance sur ce vaste territoire; c'est à peine quelques fois qu'on daigne consacrer quelques lignes sur ces anciens colons. Si elle eût conservé cette possession, elle aurait maintenant une colonie puissante, et nous serions … Si la France nous a délaissés nous avons conservé … des lois, une langue et des mœurs à conserver, et une religion, la religion de nos pères—ces privilèges nous sont garantis par un traité solennel, scellé du sang du plus brave des Français qui jamais porta l'épée. Oui, MONTCALM,* dévoué défenseur de son pays, ce ne fut qu'après avoir été mortellement blessé que … demanda à capituler; ce ne fut que lorsque la mort présente à ses yeux … qu'il fallait se soumettre, qu'il … donner cette épée, qui avait semé la terreur parmi les rangs anglais à des époques antérieures. Avant de rentrer dans la ville de Québec, il assura à ses compatriotes la jouissance de leurs anciennes coutumes et de leur religion. Honneur à tes mânes, honneur et mille fois honneur à ton nom sacré. Cette nationalité, nous l'avons conservée jusqu'à ce jour; c'est pour cette religieuse observation des rites de nos pères que le parti anglais nous a voué … tous les moyens de persécution … que la politique astucieuse d'Angleterre a mis en mouvement et appliqué toutes les doctrines infâmes de Machiavel envers nos compatriotes.

Peu de temps après la cession du pays à l'Angleterre les Américains firent une invasion en Canada; on en appela au patriotisme des descendans gaulois. Toujours honorables, toujours fidèles à leur serment, ils volèrent à la défense de leur pays. Le succès accompagna leur bravoure et ils forcèrent l'ennemi à replier vers ses foyers. Canadiens, vous ressouvenez-vous encore des *Fourches de Chateauguay*, où le brave De Sallabery et le général Hampton, … des Thermopiles où 300 Spartiates … en déroute 3000 de leurs ennemis. … jamais porté les armes contre un peuple de frères, un peuple qui avait le premier osé secouer les fondements du colosse anglais? La paix fut signée; quelle fut la conduite d'Albion à l'égard des hommes qui avaient contribué pour la défense du territoire. Vous vous en souvenez, braves miliciens, … on se moqua de vos demandes, la législature … depuis longtemps proteste contre … en vain, on distribue ces terres à des étrangers … sont forcés d'aller chez l'étranger, chercher … l'existence. Une nouvelle crise … arrivée; vos enfans vengeront l'injustice … vos cheveux blanchis … ces mêmes fils … sur vos tombes, … cendres; ils érigeront l'arbre de … au … de la liberté. Le temps n'est pas éloigné, Canadiens, où vous aurez à combattre pour la défense de vos droits; ressouvenez-vous qu'il vaut mieux mourir sous un monceau de boucliers, que d'être traîné sur le char de l'esclave.

Alors commença la persécution. Haldemand, soldat ignorant et égoïste, fut envoyé pour gouverner la colonie; son administration se rendit recommandable par les actes odieux qu'il y exerça. Les cachots se remplirent d'innocentes victimes. Réveillez-vous mânes de Du Calvert, venez encore reprocher à l'Angleterre son infâme tyrannie, joignez vos plaintes aux accents … de la présente génération. C'est en vain que vous fûtes en Angleterre chercher justice. Les tribunaux vous furent fermés, on n'avait d'yeux et d'oreilles que pour les nouveaux élus; nous étions des Ilotes, des serfs, de vils esclaves, dont la main ne devait s'élever que pour ôter le chapeau et baiser les pieds du tyran. Aujourd'hui encore, on nous a dit par la voix des journaux du pouvoir, que nous, Canadiens, n'avons aucun droit au sol du Canada; que sujets vaincus par les armes, nous devions céder notre place aux enfans de l'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Au mot d'*Irlande*, mon cœur s'émeut de pitié, je vois l'analogie politique de ces deux pays, gouvernés par le même pouvoir. Des milliers de ces malheureux sacrifiés à l'infâme système de l'absolutisme viennent en Amérique chercher un asile contre l'oppression. Il serait trop long d'entrer dans les détails de l'histoire du Canada; mais si vos colonnes sont ouvertes aux plaintes des affligés, je tâcherai dans une série de lettres de vous mettre au courant des affaires de ce pays.

UN CANADIEN.

* Montcalm (Louis Joseph Gozon de St. Veran marquis de), fut nommé en 1756 commandant des troupes françaises en Amérique—Il remporta une victoire signalée sur les troupes du général *London* en 17… et 1758. Plus tard, il défit les troupes d'*Abercrombie* le 8 juillet 1758.—Cette journée coûta à l'ennemi 5,000 morts ou blessés. Enfin le dernier combat qu'il livra lui coûta l'existence; à la prise de Quebec, le 14 septembre 1759, il reçut une blessure mortelle, dont il mourut à l'âge de 48 ans. Ses restes sont déposés à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il naquit en 1712 d'une famille de Rouergue.

Conseil de la Municipalité No. 3.

Séance du jeudi 13 juillet 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent, Messieurs Davignaud, Marigny, Bertrand, Feraud et Montamat.

Absents, Messieurs Massicot et Kilshaw.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, le conseil s'étant dispensé de ses règles ordinaires, les deux résolutions suivantes ont été présentées et adoptées avant la lecture des pétitions qui étaient sur le bureau:

Sur motion de Mr. Bertrand, et après dispensation des règles:

Résolu que l'imprimeur de la 3me. municipalité soit requis de publier une seconde fois dans la langue française les délibérations du conseil du 22 juin 1837, attendu que deux résolutions relatives à la compagnie du lac Borgne ont été omis par lui dans la première publication.

Sur motion de Mr. Davignaud et après dispensation des règles:

Résolu qu'il est du devoir du voyer de donner au conseil dans sa prochaine séance, le plan d'une halle, à construire sur la place Bretonne, située sur le Chemin du Bayou.

Résolu de plus qu'il est du devoir du voyer de donner un devis estimatif du coût de la dite halle, dont la construction devra être en bois.

Lecture a été faite d'une lettre du voyer, accompagnant un plan de division en rues et îlets, de l'habitation Hopkins, et contenant des observations relatives au dit plan.

Cette lettre a été déposée sur le bureau sujet à l'appel du conseil.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. Banel Cornu, informant le conseil qu'il n'avait pu signer son cautionnement comme collecteur des droits sur la démolition des chalands … par la loi pour remplir cette formalité était écoulé.

Sur motion de Mr. Montamat, Mr. Banel Cornu a été réélu par acclamation, collecteur des droits sur la démolition des chalands, et sa caution, Mr. Hermogène Cantrelle a été acceptée.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. Sommereau, secrétaire de la compagnie des architectes de la Nouvelle Orléans, par laquelle il réclame de la 3me. municipalité au nom de la dite compagnie, la somme de $60, pour du sable du fleuve pris par la municipalité sur la batture, en face de la rue St. Ferdinand. Cette lettre ainsi que le compte qu'elle renfermait ont été déposés indéfiniment sur le bureau.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. Sommereau, trésorier de cette municipalité, accompagnant une feuille d'épreuve des bons à remettre à la direction de la compagnie du lac Borgne, en payement de la souscription de la municipalité No. 3 au fonds capital de la dite compagnie. Ces deux pièces ont été référées au comité de finances.

Le compte hebdomadaire des recettes et dépenses de la municipalité balance par $5,862 60 en caisse.

Sur motion, le conseil s'est ajourné au jeudi 27 juillet 1837.

Copie conforme,

J. B. S. ST. AMAND, *secrétaire.*

Feuilleton de l'Abeille.

Il est assez ordinaire que les gens haut placés récoltent ce que sèment les petits. Le courage du soldat sert à la gloire du capitaine, le ventre du propriétaire s'arrondit des sueurs du prolétaire, et le labeur de toute la même race des travailleurs ne profite souvent qu'à l'oisiveté des fainéants de haut lieu. Dans un autre ordre de choses, on paye au chef de bureau qui ne travaille guère, l'argent gagné par le petit commis qui travaille sans relache. Il y a longtemps que ce train là dure, et il durera peut être longtemps encore; cependant parmi les privilégiés ou du moins parmi ceux qui passent pour tels, il en est un qui ne mérite guères les anathèmes foudroyants qu'on lui lance à la journée, c'est le *directeur du théâtre*, pris au point de vue général.

Si la profession d'artiste dramatique a ses dégoûts, celle de directeur est souvent un véritable supplice. Pour le public qui s'intéresse le plus vivement aux choses de la scène, le théâtre n'est plus rien quand le rideau est baissé. Beaumarchais a dit, de qu'il lui avait fallu dix fois plus d'esprit et de talent pour faire recevoir et jouer *Le mariage de Figaro*, que pour le composer. Plus d'un directeur pourrait dire au public "Messieurs, vous ne savez pas ce qu'il faut d'esprit, de soins, d'intelligence, pour fournir à vos plaisirs. Les acteurs que vous applaudissez et admirez, pour les quels vous n'avez point assez de souscriptions, de piastres, de couronnes, ont du talent sans doute, ils en ont beaucoup même! mais il n'y a pas que l'art au théâtre, il y a encore les affaires du théâtre. Vos acteurs favoris je les ai réunis, équipés et amenés à grands frais; la pièce qui vous charme, il a fallu la monter. Ah! messieurs, savez-vous bien ce que c'est que de monter une pièce? mieux vaut encore en faire dix, ce qui est déjà pourtant un assez triste métier! que n'êtes vous entrés dans les coulisses, un jour de répétition générale, et vous auriez pour le directeur un peu plus de gratitude et de bienveillance."

Voilà ce que pourrait dire un directeur, s'il était bref, car s'il était prolixe, il pourrait sans peine débiter la valeur d'un in-folio. La profession de directeur est en effet aussi pénible qu'ingrate. Toute l'intelligence, tout le talent même qu'il peut déployer ne servent qu'à grossir la réputation de ses acteurs. Heureux encore quand des avantages matériels viennent le payer de leurs peines. Trop souvent cette consolation leur manque, je n'en veux pour témoin que le directeur de la troupe Italienne, monsieur Brichta. Certes, on ne peut lui contester une grande habileté; réunir une troupe Italienne, si non parfaite, du moins aussi bien composée, et dans cette saison surtout et si loin, c'était là il faut l'avouer un véritable tour de force. Ho bien! qu'est il arrivé? tandis que les applaudissements les plus vrais comme aussi les plus mérités accueillaient madame Pantanelli, Fornasari, Candi, &c., lui, monsieur Brichta en était pour ses peines et son argent. A dieu ne plaise! que nous contestions la valeur des artistes distingués, que nous avons eu le bonheur de posséder, mais il est déplorable que tandis que madame Pantanelli triomphe, monsieur Brichta qu'on a été chercher à 2000 lieues, et qui a reçu pas d'applaudissements lui, voit sa bourse diminuer à mesure que celle de l'actrice ou de M. Fornasari s'engraisse. Certes c'est là une chose honteuse … pour les intérêts de celui qui a tant fait pour nos plaisirs! M. Brichta, le croit on, après le succès de sa troupe, a pourtant perdu une somme considérable. L'on ne peut donc qu'applaudir à l'idée qu'ont eue plusieurs personnes, d'ouvrir en sa faveur une souscription chez M. Davis, à l'occasion de la première représentation de l'Italienne à Alger qui aura lieu demain soir. H. B.

Une maison qui jouit, sans doute à juste titre, d'une grande respectabilité commerciale, vient de créer une imposition sur les amateurs du vin de *Bekerman* qui en diminuera probablement la consommation et quiconque n'a pas douze piastres en espèces sonnantes ou quinze piastres (différence exigée par les vendeurs) n'en peut obtenir. Il est bon de faire savoir que ces négocians, grands capitalistes sont toujours disposés *à être utiles* aux gens qui ont besoin de se faire faire la *barbe.*

Simple Histoire.

Celui qui n'a vu de Paris que ses monumens fastueux, ses temples magnifiques, ses fêtes pompeuses ne connaît point Paris. Le vrai Paris n'est pas le Paris du Louvre ou du quartier des Tuileries, avec ses rues tirées au cordeau comme les alexandrins d'une tragédie de l'empire. Ce Paris là appartient au premier venu pour son argent. Il n'a ni mœurs, ni habitudes à lui, c'est le Paris des Anglais, des gens de France et des pays étrangers y abat comme sur une proie assurée, l'acide de son or, y étale comme … parfum exotique, qui porte au cerveau du Parisien … sang.

Mais Paris est là où le visiteur venu de loin n'aime pas le chercher, … se cache dans ces petites rues sales et boueuses, qui environnent la Seine, c'est le Paris qui se remue, grouille, s'abaude, sous la vieille tour de Saint-Jacques-la-boucherie, près de Paris-Notre-Dame, ou à l'ombre de Saint-Merry, … le Paris aux cent mille voix qui toutes viennent se réunir dans une seule et grande voix, c'est la *cité* enfin, la cité décrépite et tombant en ruines, fumier du passé, avant d'engrais à l'avenir, la cité où habitent à la fois toute la misère et la jeunesse, le travail et l'enthousiasme; mais l'on n'arrive pas du premier coup à comprendre les souffrances, les passions, les dévouements sublimes, … ces places horribles et des vices hideux qui se réfugient dans ces cloaques impurs d'où se compose le vieux Paris. Cependant ces murs noircis, ces masses lézardées, ces vieilles fenêtres en ogive, rongées par le temps et sur lesquelles serpente tristement une plante solitaire ont un sens particulier et souvent merveilleux qui ne se révèle qu'à l'œil habitué à sonder au fond des mystères de la grande ville. Si la rue de Rivoli avec ses grands palais, ses équipages dorés, … c'est et toujours la même, si jamais elle ne dit rien à l'âme, en revanche la vieille cité a toujours quelque chose à conter. Alors qu'elle n'évoque point en vous le souvenir du passé, elles, vous parle au moins des choses présentes, vous met devant les yeux de fantastiques images ou des émotions sans nombre! Dans ses sombres retraites, il y a plus de beauté cent fois et de jeunesse et de dévouement que dans les grands et riches hôtels. Ah! ce qu'il faut regretter de Paris ce ne sont point ses plaisirs, ses fêtes toujours renaissantes, ses bals, ses spectacles, mais les souvenirs des mansardes et ceux qui l'habitent. L'ouvrier simple et droit, l'étudiant, et la jeune fille au frais minois, au pied léger, à l'œil fripon, la grisette enfin... la grisette, être incompris et incompréhensible que personne n'a bien défini et qu'il est impossible de bien définir, qui n'existe qu'à Paris et meurt ailleurs … la grisette tant calomniée et qui pour cesser de l'être n'aurait qu'à vendre bien cher ce qu'elle aime mieux donner pour rien; dans ces rues sombres et étroites pullulent encore les petits commis, modestes créatures … le courage n'est dû que par la profonde obscurité qui le recouvre, et dont la vie n'est qu'un long acte de résignation et souvent de dévouement. Là aussi, habitent, il faut bien l'avouer, des êtres flétris que la prudence condamne ou la misère a relégué loin des autres, mais ceux là aussi sont faciles à distinguer.

Le réduit où ils cachent leurs vices est exactement semblable au réduit où les autres cachent leurs vertus et leur patience, en sorte que ne sais quelle odeur les trahit. Les premiers croient leur habit sur leur misère, et la supportent avec philosophie et fierté; leur pauvreté n'a rien qui repousse; elle s'arrangent avec elle, la marquent au timbre de la décence et de la probité. La pauvreté des autres au contraire a quelque chose de hideux et de repoussant. Il est d'ailleurs des indices certains auxquels le plus novice observateur ne se trompe guères. Il y aurait un chapitre curieux à écrire sur les mille détails, les nuances imperceptibles qui séparent profondément deux existences parisiennes qui, au premier abord, semblent devoir marcher de front.

A Paris, plus qu'ailleurs, la coupe d'un habit, le pli d'une cravate, le geste, le sourire, ont une valeur incalculable. Dans ce pêle-mêle général les riens deviennent des choses et les nuances sont des couleurs. Parmi ces indices futiles en apparence, un des plus graves sans contredit, est le jardin sur la fenêtre.

Le jardin sur la fenêtre est encore un produit de Paris. Il abonde surtout dans les rues de la cité. Il est la traduction de certaines mœurs, de certaines habitudes, de certaines idées même. A sa forme, à la manière dont il est tenu, on peut juger de l'état du cœur ou de la conscience du propriétaire. Le désordre d'un de ces jardins est la traduction littérale du désordre de l'âme. Les fleurs fanées représentent un cœur flétri par les passions ou bourrelé par les remords. Le jour où l'étudiant dit adieu au jardin suspendu, croyez-le, c'en est fait de sa jeunesse. S'il n'y a plus de fleurs sur sa fenêtre il n'en reste plus de poésie dans son cerveau. Les fleurs et les illusions qui en sont l'image sont parties les unes portant les autres.

Au temps où j'habitais une des rues de la cité, j'avais aussi mon jardin suspendu. De ma mansarde, en arrosant mes fleurs, j'ai vu se nouer et se dénouer plus d'un drame burlesque ou terrible.

Mon jardin avait trois ou quatre pieds de long. Quelques touffes d'herbe, deux rosiers, et quelques cobées faisant tous les frais.

Certes, c'est grand pitié d'emprisonner loin du soleil natal ces fils de l'air et de la rosée, mais l'égoïsme de l'homme ne respecte pas même les fleurs; il fait servir à ses plaisirs leurs fraîches couleurs et leurs parfums. Que lui importent leurs souffrances mystérieuses et le mal inconnu qui courbe leur tête décolorée! L'éclat d'une rose qu'il a vue fleurir dans son étroite chambre, a vingt fois plus de prix à ses yeux que dans l'immensité des vastes campagnes. Dans l'atmosphère empestée des villes, l'oiseau qui passe sous la nue grisâtre, la fleur qui brille, c'est plus qu'un oiseau ou qu'une fleur, c'est un souvenir, un regret ou une espérance.

Juste en face de ma mansarde, de l'autre côté de la rue, une vieille femme avait construit un jardin qui certes aurait pu le disputer au mien d'étendue et de beauté. Au milieu de ce jardin, une prairie étalait dans une assiette, ses vertes couleurs. Placés aux deux extrémités, deux sapins s'élançaient majestueusement du fond d'une marmite fêlée, et des cobées pleines de sève et de jeunesse menaçaient les miennes de leur supériorité. La lutte était engagée; les rivaux ne négligeaient aucun avantage, et mettaient à profit le moindre rayon de soleil, la plus petite goutte de pluie. Chaque jour la vieille, son arrosoir à la main, et épiant les progrès de son voisin, jetait sur moi un regard de défi et de triomphe. Jamais, de mémoire de jardinier fleuriste, cobées n'avaient grandi aussi vite que les siennes; c'étaient les géants de l'espèce. Malgré leur vigueur et mes soins, leurs rivaux, moins favorisés du soleil, allaient succomber, lorsque la fenêtre de la vieille se ferma un soir, et ne fut pas rouverte le lendemain. Ce jour-là ses favoris furent privés de leur ration quotidienne d'eau et de caresses. Le second jour parut, et la fenêtre de la vieille resta fermée; ses cobées s'inclinèrent tristement en signe de deuil et d'ennui; leur douleur semblait avoir ravivé les miennes. Huit jours se passèrent ainsi; la vieille avait déménagé. Encore deux matinées, et ses fleurs allaient rendre leur dernier soupir. Tristes, languissantes et courbées, elles semblaient demander pitié une goutte de pluie aux nuages; mais le ciel était d'airain. Les miennes, au contraire, semblaient doubler de vie et de beauté. Mais un matin, une main étrangère ouvrit enfin la fenêtre, et rendit aux fleurs délaissées l'onde bienfaisante dont les avait privées la malice du sort. Elles relevèrent peu à peu leur tête flétrie.

Ma nouvelle voisine était une charmante jeune fille; qu'elle était triste, mon Dieu! elle sortait à peine de l'enfance, mais on devinait que le malheur l'avait rendue femme avant l'âge. Nul ne venait troubler sa douleur solitaire, toujours calme, toujours la même, inaltérable; chaque jour retrouvait la jeune fille plus pâle. A mesure que les fleurs de sa fenêtre reprenaient leur éclat et leur parfum, elle, perdait de ses charmes et de sa fraîcheur; on eut dit qu'elle leur donnait sa vie. Enfin lorsque les cobées, fières de leur odorante parure, débordèrent leur limites et envahirent les espaces voisins, elle, amaigrie et se traînant à peine, ne leur rendit plus que de rares visites. Bientôt elle cessa de paraître. Hélas! la pauvre enfant languissait sans espoir.

Mon imagination s'était mise en campagne; elle poétisait cette jeune fille, et en faisait l'héroïne d'une vaste épopée, d'un poème sanglant contre le monde et ses faux dieux qu'il encense. Je lui faisais injure, en vérité, ce n'était point un chérubin exilé ou un ange rebelle révolté contre le code et les préjugés; c'était mieux que cela: une bonne et simple jeune fille, qui ne pensait point à accuser les hommes du mal qu'un homme lui avait fait.

Depuis deux jours elle avait cessé de rendre visite à ses fleurs: au commencement du troisième un jeune homme la remplaça à la fenêtre. L'âme a de singuliers instincts; je compris que cet homme n'était pour elle qu'un ami ou un frère. Mais quelque fût le sentiment qui l'animait, il était assez profond pour ennoblir un front vulgaire et des formes communes; il se traduisait par l'expression douloureuse mais résignée de ses traits. Bien des jours s'écoulèrent, le jeune homme devenait sombre, il ne se couchait plus. Le dénouement approchait.

Cet homme, dont le dévouement était modeste et simple comme la douleur de la malade, faisait mal à voir: son désespoir ne se trahissait point par des plaintes emphatiques; il luttait pied à pied contre le mal, sans illusion sans lâcheté. Une nuit, par un éclair de lune magnifique, je le vis debout près de la fenêtre; il pleurait, et avait placé un mouchoir sur sa bouche pour étouffer les sanglots qui s'échappaient enfin de sa poitrine; il faisait des efforts inouis pour se rendre maître de sa douleur. Ce spectacle était horrible; sans doute il craignait d'effrayer la malade; celle ci l'entendit en effet. Dans le silence profond de la nuit, une voix faible mais distincte s'adressa au jeune homme: Qu'avez-vous Arthur? disait cette voix, vous pleurez! Arthur se retourna lentement.—Mon Dieu, non, répondit-il, pourquoi voulez vous que je pleure? —Vous pleurez.... voyons.... venez ici.—Arthur s'éloigna de sa fenêtre; un instant après il revint. Le malheureux! en deux secondes il avait eu assez de puissance, assez de génie, car la bonté a aussi ses génies, pour redevenir calme et serein; mais en approchant de la fenêtre, il fut obligé de s'appuyer contre le mur.

Un matin je dormais profondément, lorsque je fus réveillé en sursaut par un … une médecin qui habitait dans l'hôtel, la chambre voisine de la mienne.—Que me voulez-vous? m'écriai-je tout endormi.—Au nom du ciel, levez-vous, et suivez moi.... le jeune homme d'en face est mourant—Comment?—Il a reçu une balle dans la poitrine; venez vite, vous m'aiderez à le panser.

Quand nous entrames, il était déjà trop tard, le jeune homme avait cessé de vivre. Quand à moi ma tête troubla qu'était devenu la jeune fille? oh! si cet homme mourait c'est qu'elle était morte!

Il n'avait joué sa vie contre la vie d'un autre que lorsque cette vie était devenue inutile à l'objet de son dévouement. Chose singulière! je devinai qu'il avait été frappé en duel; quant au suicide, je n'y pensai pas un instant.

Ce fut seulement alors que j'appris et le nom du jeune homme et l'histoire de la jeune fille.

Arthur Deschamps, employé aux Finances, était épris d'une jeune cousine qui demeurait avec sa mère, veuve depuis long-temps d'un sous chef de bureau. La vieille femme s'appelait madame Deschamps, la fille s'appelait Henriette. Je vous l'ai dit, Arthur aimait sa cousine, et, bien que timide et peu éloquent, il n'eut pas hésité à déclarer une affection de tout point décente et convenable, mais Arthur ne fréquentait pas seul le ménage de madame Deschamps, un autre jeune homme, fils d'un vieil ami de la maison, y faisait de nombreuses visites. On le nommait Julien Rollaire. Rollaire était un de ces jeunes gens à l'humeur souffreteuse et au front pâle, qui abondent dans Paris, depuis que la *gastrite* et l'*anévrisme* trônent sur l'empire de la mode. Arthur homme peu brillant, ne pouvait en rien le disputer à Rollaire, artiste à la *chevelure* élégante à la parole ardente et lente. Que voulez-vous, le pauvre enfant qui ne trouvait que des mots froids et sans grâce pour exprimer la flamme ardente qui le dévorait, ne put lutter contre le mal, que Rollaire rendait admirablement même ce qu'il ne sentait pas. Rollaire fut aimé.

Cependant, des bruits singuliers circulèrent bientôt sur le compte de ce dernier; il affecta des allures bizarres, et se servit de termes inconnus dans le vocabulaire bureaucratique de madame Deschamps. On vit son front pâlir, et lorsqu'on lui demandait ce qu'il avait, il ne répondait qu'en un mot bizarre et incompréhensible … donner madame Deschamps, femme peu excentrique en sa …, à lui interdire l'entrée de sa maison. Un homme intercéda pour lui, mais en vain; ce fut Arthur. Il avait deviné l'amour de Henriette, et aux dépens de sa propre vie, il eut voulu préserver sa cousine de toute douleur....

Un jour, Rollaire avait cessé ses visites depuis long-temps; madame Deschamps était sortie, et Henriette brodait seule et pensive, quand soudain on frappa à la porte; elle ouvrit, c'était Rollaire. Ce qui se passa dans cette entrevue, on ne l'a jamais bien su. Henriette en sortit pure et innocente, mais blessée par le désespoir. Depuis quelque temps, Rollaire prenait au sérieux les théories de certains poètes à la mode, qui s'en allaient partout, prêchant du désespoir … des passions, parce qu'il n'y avait point dans leur cœur un peu de place pour les affections et la vérité. Il n'avait jamais aimé Henriette, l'amour n'était pour lui qu'un thème poétique … selon l'inspiration du moment ou la lecture de la veille. Ce jour-là, sans doute, il eut besoin d'une haute douleur, pour s'y poser avec amour, pour s'en parer et s'en faire gloire. Il joua sans pitié avec son âme et celle d'Henriette, … il abandonna la pauvre enfant, … parce qu'ils en sont les premières victimes.

Lorsqu'il fut sorti, Henriette se prit à pleurer; elle répétait sans cesse: il part! oh! mon Dieu, il part! que vais-je devenir! Ses yeux étaient gros de larmes, lorsqu'on frappa de nouveau à la porte: elle courut ouvrir, pensant que c'était Rollaire; mais, hélas! au lieu de la noble et élégante figure du jeune poète, elle aperçut la physionomie lourde et insignifiante d'Arthur Deschamps; elle essuya furtivement une larme qui coulait le long de sa joue. Oh! mon Dieu! disait-elle, qu'il ne sache pas que j'ai pleuré. Mais Arthur ne voyait que ce qu'il voulait voir. Après l'avoir saluée, il alla s'asseoir à sa coutume, sur un sopha placé dans le coin le plus obscur de la chambre. Soudain, il pâlit, car il venait de rencontrer un gant oublié par Rollaire, et sur lequel était écrit: Julien est venu aujourd'hui. Henriette, qui n'avait point suivi le mouvement de Deschamps, crut qu'Arthur l'interrogeait; elle eut peur de dire la vérité, et répondit: M. Rollaire n'est point venu. Arthur avait repris déjà son calme habituel; ces paroles le rendirent muet de surprise. … Henriette se retourna vivement, et surprise de l'expression qui animait le visage … du jeune homme.—Mon Dieu! qu'avez-vous Arthur? lui dit-elle. Arthur ne répondit pas, mais son regard s'adoucit; sa colère tomba à la voix de sa jeune cousine. Il s'approcha d'elle, et prit une main, que dans sa douleur elle ne retira pas, puis faisant un effort sur lui même, il allait lui parler de Rollaire.... mais il s'arrêta. Oh! non, se dit-il, qu'Henriette ne rougisse jamais devant moi.... et il se tut.—Qu'aviez-vous à me demander? … maladroitement Arthur, j'allais vous demander des nouvelles de votre mère.—Henriette sourit de pitié.—Quelle différence en effet, entre ce jeune homme, … de santé, à la tournure commune, au front et prosaïque langage, et l'élégant et poétique Rollaire! Elle crut un instant que le dégoût irait chez elle jusqu'à la haine. Deschamps s'aperçut de l'impression qu'il venait de faire sur Henriette, mais il ne pensa pas à se plaindre; il était dans sa nature de souffrir et de se dévouer sans savoir seulement s'il y avait de sa part souffrance et dévouement. Voyant qu'il était de trop, il prit son chapeau, et sortit...........

Trois mois après ce que je viens de vous conter, de terribles événements s'étaient passés dans la famille Deschamps. La vieille dame était morte; sa fille avait changé de quartier, et se trouvait presque sans ressources, car sa mère n'avait eu pour toute fortune qu'une modique pension viagère. Minée par la douleur et par la maladie, Henriette voyait partir chaque jour le peu qui restait à son jeune cœur d'espérances, depuis l'abandon de Rollaire. De toutes ses affections de famille, de ses amitiés d'un jour, une seule lui était restée fidèle, une seule, et la plus dédaignée de toutes, celle d'Arthur. Inhabile, mais généreux, impuissant à consoler la malade, mais toujours … avec elle, son dévouement fut de toutes les heures. Tant qu'Henriette avait pu se passer de lui, tant que ses faibles ressources n'avaient point été épuisées, Deschamps n'avait point cherché à la voir; il savait combien il lui était indifférent: il se contenta de la protéger de loin. Mais, quand la misère, le désespoir, et leur hideux cortège envahirent la mansarde d'Henriette, Deschamps reparut alors. Ce que ce jeune homme sut trouver de ressources dans son amour, tint du prodige.

Cette religion domestique, ces préceptes de famille dont il s'était toujours étayé, le grandirent jusqu'à des proportions sublimes; placés à leur point de développement, ils firent de l'humble commis aux idées étroites, un homme grand dans son abnégation, noble dans son obscur dévouement. Le parcimonieux employé à quinze cent francs, sut être, au besoin, généreux comme un grand seigneur. Il passa les nuits pour éviter à sa cousine, même la peine d'un désir; sa bonté, jusque-là sans art, exaltée par le sentiment du devoir, fut presque du génie. Cependant il n'eut ni espoir, ni espérance pour l'avenir, la maladie d'Henriette était mortelle, et il le savait bien, ni récompense dans le présent, car lorsque ses soins venaient à arracher un sourire à sa jeune cousine, ce sourire était un sourire de gratitude et non d'amitié ou d'amour. Henriette n'avait qu'une pensée; cette pensée qui s'était assise dans son cerveau, et le remplissait tout entier: celle de Rollaire. La nuit, dans son sommeil, un seul nom s'échappait de sa bouche, celui de Rollaire; Rollaire toujours Rollaire! Hé bien, Deschamps trouvait du courage pour entendre froidement le nom de l'homme qui leur avait fait tant de mal à tous les deux. Cependant l'heure fatale approchait; le délire s'était emparé d'Henriette et ne la quittait plus. Le jour, la nuit, contemplant en silence les progrès que faisait la mort sur cette jeune existence, naguère si fraîche encore, Deschamps était là... toujours... pour écouter les paroles qui lui glaçaient le cœur, pour soutenir cette tête livide et déchirée. Ces dévoûmens ne sont pas rares, mais ils n'existent guère que là où l'imagination n'aime pas à les chercher. Ces héros inconnus dont la simple histoire fait pleurer d'admiration; sont d'ordinaire ceux dont les paroles excitent le sourire, ou même la pitié!...

Henriette, après une pénible insomnie, venait de s'endormir. Deschamps, triste et silencieux, semblait interroger son sommeil. Autour de cette couche de mourante régnait déjà un silence de mort. Cependant, Deschamps espérait encore. "Si votre cousine, avait dit le médecin, peut reposer quelques heures, tout espoir n'est pas perdu. Mais surtout, avait-il ajouté, prenez garde qu'on ne la réveille en sursaut, la moindre secousse lui serait funeste." Depuis quelques heures, Deschamps veillait sur Henriette; le front … du jeune homme se déridait peu à peu, il lui semblait que le sommeil de sa cousine était moins … un léger bruit qui se fit entendre, au dessous de la chambre d'Henriette, le fit tressaillir d'effroi … dit-il à la garde, mais il y a du monde dans … au dessous? Je le croyais inhabité.—"Quoi? vous ne savez pas, Monsieur?—Deux nouveaux mariés y ont passé leur première nuit de noces... Un … couple ma foi! C'est peut-être le mari qui se lève... "Descendez, suppliez les de ne point faire de bruit... dites-leur qu'il y va de la vie et de la mort."

—J'y vais, Monsieur, répondit la vieille, et elle sortit.

—"Oh! dit Deschamps, en frémissant, … la mort … et plus là le bonheur!"

La garde avait dit vrai. Un nouveau ménage venait de s'établir dans l'appartement situé au dessous de la petite chambre d'Henriette.

La garde supplia le jeune mari de ne faire aucun bruit, et lui dit avec émotion, il y a là haut une pauvre jeune fille qui se meurt, qui se meurt d'amour! la moindre secousse la tuerait!—"Oh! soyez tranquilles" répondit le jeune homme.

Quand elle fut partie, il passa la main sur son front, secoua sa noire chevelure, puis jeta un long et triste regard sur sa femme endormie. Il la trouvait déjà moins belle. Les fleurs flétries et dépouillées qui jonchaient le parquet; le désordre qui régnait dans la chambre, et jusqu'à cet air épais et lourd qu'on respire après quelques heures de sommeil, dans nos étroites chambres; l'idée de cette jeune fille qui se mourait là haut, tout cela l'attrista.

Après un instant de rêverie, Rollaire, car c'était lui s'approcha de sa femme endormie, et la contempla longtemps en silence. Il y avait à la fois dans son regard de la pitié, de la douleur et de la colère. Ce jeune homme, habitué à jouer avec les idées, dont toute la force consistait dans l'élégance de la forme, et la poésie de l'expression, habitué à étouffer, pour ainsi dire, avec le retentissement sonore de quelques grands mots à la mode, le cri de son cœur et de la vertu, se prit à verser des larmes amères. Pauvre enfant, qui tuait à coup de phrases le bonheur de la jeunesse!

Oh! qu'on ne rie pas de sa douleur! Pour être sans cause réelle, elle n'en était pas moins terrible! Marié depuis vingt-quatre heures, et comprenant, sans oser s'en rendre compte cependant, de combien il était inférieur au grand et saint devoir qu'il avait à remplir désormais, il aimait mieux médire de la vie, et accuser l'ardeur de son imagination que de s'avouer sa faiblesse et son impuissance. Séparés par une simple cloison, deux hommes se trouvaient donc face à face, l'un avec ce que la vie peut renfermer de poignant de terrible: l'agonie d'un être aimé qui vous méconnaît; l'autre, avec tout ce qu'elle peut offrir de bonheur et de volupté. Quel était le plus découragé des deux cependant? Pas une plainte ne s'échappa de la bouche d'Arthur, cet homme dédaigné de tout et presque méprisé, et Rollaire environné d'amour, … cherchait déjà dans les trésors de la *linguistique* quelque phrase sonore, pour excuser le dégoût et la froideur dont il allait payer l'amour de sa femme. Et celui là c'était le poète! c'était l'artiste! Son cœur blasé, qui n'y trouvait de saveur à aucune des affections qu'il avait convoitées, et avide d'émotions nouvelles, se repaissait déjà en idée, d'un plaisir propre à le réveiller de sa langueur. Là haut! lui avait on dit, est une jeune fille qui se meurt. "Une jeune fille qui se meurt d'amour!" répétait il tout bas; et pour se la peindre il employait les expressions les plus poétiques ou les plus bizarres; sa curiosité grandissait, à chaque pas nouveau qu'il faisait dans son nouveau drame. Il voulut la voir. Une jeune fille qui se meurt d'amour. Oh! il retirerait de cette visite une situation de plus! il pourrait insérer sur le registre de ses inspirations futures un sujet neuf et touchant. Il ouvrit doucement la porte, pour ne point réveiller sa femme, et monta l'étage qui le séparait d'Henriette. Là, son cœur battit. Sa conscience lui disait à l'oreille: "Ce n'est point un sentiment d'humanité qui te guide.... c'est une vaine curiosité que tu décores en vain du nom fastueux de poésie." Il entra doucement. Arthur la tête cachée dans ses mains, ne l'aperçut pas, mais la garde vint à lui. Que voulez vous? lui dit-elle.—Je suis un peu médecin, répondit il sans confusion.... et je viens voir si la malade.....—La voilà.—Silence!—Rollaire se tourna du côté où reposait péniblement Henriette: mais le malheur voulut qu'il reconnût sa victime, malgré ce qu'il avait fait pourtant pour la rendre méconnaissable. Il poussa un cri.... Henriette se réveilla.... le regarda en face.... prononça son nom, et voulut se lever pour se jeter dans ses bras, mais elle retomba froide et immobile.... Rollaire s'enfuit comme un lâche devant la désolation qu'il venait d'apporter, tandis que Deschamps s'élançait pour secourir Henriette.

Une heure après cette scène, l'appartement de Rollaire était rempli de parens et d'amis. A ces nombreuses questions qu'on lui faisait sur sa pâleur, sur son air égaré et souffrant, il ne répond que par des paroles insignifiantes. Cependant le déjeuner était servi, on se mit à table. Déjà les joyeux propos couraient, lorsque soudain la porte fut brusquement ouverte, et sur le seuil apparut Arthur Deschamps.

On aime à voir une … tête, un front pâle et élégant respirant d'enthousiasme. Mais ce qui est plus beau que l'enthousiasme du poète, c'est l'enthousiasme d'un homme de nature bourgeoise, quand un honnête … vient à le grandir pour quelques heures. Lorsque Arthur entra, sa figure était merveilleusement belle. Il alla droit à Rollaire, et le saisit avec tant de force, que celui ci pâlit et jeta un cri de douleur et d'effroi.

—Que voulez vous? s'écria-t-on de toutes parts.

—Cet homme est un infâme assassin! dit Arthur d'une voix solennelle. Oh! ne reculez pas, ajouta-t-il, car son crime est plus grand que ceux qui envoient au gendarme ou au bourreau. Nulle loi ne peut le condamner, nul jugement le flétrir, mais moi... je le condamne et le flétris. En disant ces mots, d'une main il le frappa rudement au visage... il le retint de l'autre.—Vous me rendrez raison, monsieur Rollaire, pâle de honte. Deschamps sortit... puis, après un instant de silence, il répondit: Julien Rollaire, je veux bien vous tuer …

....

Quelques heures après la mort d'Henriette, un coup de feu se fit entendre dans les carrières de Montmartre, et Rollaire jeta son arme devenue inutile: Arthur avait reçu une balle dans la poitrine.

Nous marcherons, l'un sur l'autre, avaient dit par devant quatre témoins les deux adversaires. Nous tirerons quand nous voudrons, et à la distance que nous voudrons." Julien, adroit et exercé, tira le premier. Blessé mortellement, Arthur chancela, mais il ne tomba point et continua à marcher. Séparé de son adversaire par la distance de vingt pas, il trouva assez de force pour faire … la moitié du trajet.

Qui pourrait décrire ce qui se passait alors dans le cœur de Rollaire. Sa vanité et la peur se livraient en lui un duel à outrance. Pâle, tremblant, il essayait cependant de sourire à cette mort qui s'avançait implacable et menaçante.

Si je meurs, se disait Rollaire, que je tombe au moins avec grâce! que ma dernière parole soit une parole de poète! Mais Rollaire n'était qu'un spirituel gladiateur. Ses jambes tremblaient sous lui, ses dents claquaient d'effroi, et Deschamps avançait toujours. Tout à coup, le cœur de Julien bondit de joie. Deschamps venait de tomber. Mais encore! Une main sur la large plaie … il se traîne jusqu'à Rollaire.—Tu es sauvé, lui dit il mourant … Celui-ci essaya de sourire. Impossible! Il voulut répondre … expira sur les lèvres. La peur, l'horrible peur le saisit des pieds aux cheveux. Grâce! s'écria-t-il, et il tomba presque sans vie aux pieds de son ennemi mourant.

Deschamps était alors à deux pas de lui. Pâle, couvert de sang, … menaçant et dédaigneux, il se retourna vers les témoins... Vous l'entendez, dit-il, … je ne voulais que son honneur, et il tomba pour ne plus se relever.

HAINE B.

Nous … l'attention du public sur une vente de propriétés de la plus grande valeur, qui aura lieu aujourd'hui Samedi 15 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, par le ministère de Mr. I. L. McCoy, encanteur. Ces propriétés consistent en trois belles maisons en briques, à trois étages, situées rue Natchez, entre les rues du Camp et des Magasins. Elles sont construites avec les meilleurs matériaux et finies du mieux de maître. Elles rapportent chacune $1500 à $2000 de loyer. Leur situation est certainement des plus avantageuses, étant près de la nouvelle Bourse de la rue du Camp, des deux théâtres américains, de la Bourse de l'Arcade, de l'hôtel de ville dans la rue de la Commune, et dans le voisinage immédiat des principales banques et compagnies d'assurances, ainsi que dans le centre même des affaires financières et commerciales. Les capitalistes qui désirent placer leurs fonds d'une manière profitable ne pourront trouver une meilleure occasion. La vente sera péremptoire. 15 juillet—1

DERNIERES DATES:

Boston	6 juil.	Tampico	21 mai.
New York	7 juil.	Mexico	1 juin
Philadelphie	8 juil.	Londres	26 mai.
Baltimore	9 juil.	Liverpool	28 mai.
Washington	7 juil.	Paris	24 mai.
Charleston	7 juil.	Havre	17 mai.
Havane	24 juin.	Bordeaux	12 avril

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

93	balles Mississippi		10
140	do Louisiane		9 5/8
51	do do		10 1/2
21	do do		10 1/4
305			

REMARQUES.

Tout, dans le commerce, reste sans changement; les transactions dans toutes les branches, continuent à avoir lieu sur une échelle très limitée, et en majeure partie pour la consommation de la ville; nous pouvons cependant en excepter le coton et le tabac. Les ventes en général, n'embrassent que de petites quantités.

Le marché monétaire s'améliore: les bons effets se prennent librement, et sont même recherchés; toutefois, nous n'avons pas été à même de donner rien de positif sur les taux auxquels ils sont vendus.

Tout indique que la confiance renaît; les choses offrent un aspect plus brillant. Depuis la semaine dernière il s'est opéré un grand changement dans les taux des espèces; nous quotions alors les piastres à 23 et 25 pr. ct. de prime; nous les quotons actuellement à 10 et 13; leurs taux ont été dans un état complet de fluctuation, cette semaine: il s'en est vendu à 10 et 14, et jusqu'à 9, s'il faut en croire certaines données, mais, nous ne sachions pas qu'il s'en soit vendu au dessous de 15.

Ce changement est attribué, par quelques uns, à l'idée grandement partagée, que la Banque des Etats Unis reprendrait ses paiemens en espèces le 1er. du mois prochain; en effet, cette opinion paraîtra assez fondée si l'on considère que les billets de cette banque se sont vendus à 10 pr. ct. de prime, taux auquel on obtient les piastres.

Un autre pronostic favorable au retour des temps plus prospères, c'est, que la Banque du Canal a commencé à effectuer le paiement en espèces de ses petits billets, et nous avons ouï dire qu'une ou deux des autres banques en feront de même la semaine prochaine.

Le dernier prix courant que nous recevons de Cincinnati est du 3 de juillet; à cette date la farine de wagon était quoté à $7 12 cts et $7 50 en magasin.

Marché de New-York 7 juillet.

L'état de cette place était à peu près le même que les jours précédens. Les pièces américaines en or, étaient à 109 1/2 de prime, les souveraines 5 87 1/2, les piastres espagnoles 113 1/4, les mexicaines 111; les pièces de 5 francs 103; les doublons patriotes 17 85; les demi-piastres américaines 110. Quelques traites sur l'Angleterre étaient sur la place, et des ventes avaient eu lieu à 22 et 23 de prime. Sur France 4f 80. Rien de nouveau sur les denrées. Les cotons étaient calmes; les ventes de café et de sucre modérées. La farine de l'Ouest valait 11 à 11 50; et celle du blé étranger 10 à 10 50.

Vente d'actions à N. York le 7.

100 actions	Banque des E. Unis, à 10 jours	111 1/4
50 do	do do au compt.	111 1/2
60 do	do do au compt.	111
50 do	Banque du Gaz de la N. O, 3 jrs.	84 1/2

New-York, 6 juillet.

VENTES D'ACTIONS.

50 actions	Banque des E. U.	110
25 do	do do	111
25 do	do do	110 1/4
25 do	do do	110 1/2
50 do	do do	110 1/2

Ce qui suit sont les prix demandés et offerts au bureau aujourd'hui pour les espèces:

	Demand	Offerts
Or américain	110 3/4	110
Souverains	5 45	5 40
Piastres espagnoles		112 1/2
Doublons	18 00	

LA société existant sous la raison de F. Gillet & Co., est dissoute par expiration depuis le 1er. juillet. La liquidation sera opérée conjointement par les associés.
F. GILLET,
P. A. HEBRARD,
VICTOR HESTRES.
15 juillet—3

AVIS—La société existant autrefois sous la raison de Philips & Hart, est dissoute par consentement mutuel. Les affaires de la maison seront liquidées au no 12, rue Bienville. J. W. PHILIPS, HENRY HART. 15 juil—10

AVIS—M. Henry Hart, de la raison Philips & Hart est seul autorisé à faire le recouvrement des créances de l'ancienne maison Philips & Hart. Il est aussi chargé de la liquidation des affaires de ladite société. S. W. PHILIPS, HENRY HART. 15 juil—10

AVIS—La société existante sous la raison de PIGUET & BOEHTLINGK est dissoute par un consentement mutuel. Les affaires de l'ancienne société seront réglées par Charles Piguet, qui est seulement autorisé à cet effet. CHARLES PIGUET. A. BOEHTLINGK. 15 juillet—4

LES soussignés ont ce jour contracté une société et continueront les affaires par commission, sous la raison de Piguet & Roguin. CHARLES PIGUET. A. ROGUIN. 15 juillet—4

Changement de domicile—Henry Hart, a transporté son bureau au no 38, rue de la Vieille Levée. 15 juil

MAGASINAGE—Pour environ 10,000 sacs ou barils, dans un magasin très bien situé, par HENRY HART, 38 Vieille Levée. 15 juil

JAMBONS—50 barriques Jambon fumé, en magasin et à vendre par R. GRONING & CO. 15 juillet

FARINE—400 barils Farine superfine, à vendre par G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée. 15 juillet

PORC & WHISKEY—200 barils Porc mess, et 200 barils Whiskey, à vendre par G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée. 15 juillet

JAMBONS—55 barriques de Jambon de Cincinnati, consistant en plusieurs, épaules et cannes, à vendre par G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée. 15 juillet

CREVASOL, frères, arrivant de Paris, peintres en voitures et enseignes, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de s'établir rue Ste. Anne encoig. St. Claude. Ils garantiront aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance de leur peindre les voitures aussi bien que les nouvelles venues de N. York. Ils peindront de plus les appartements, les lampes, et font généralement tout ce qui concerne leur état. 15 juil—10

UN jeune homme âgé de vingt ans, étranger dans cette ville, se trouvant sans emploi, désirerait travailler dans un bureau ou une maison de commerce, connaissant la tenue des livres en français et parle anglais. Pour ne pas rester oisif, il remplirait sans appointements, toute autre occupation qu'on voudrait bien lui confier. S'adresser, café Napoléon rue Jefferson. 15 juillet—3

DEMANDE—On a besoin d'un homme exact et sobre pour aller dans une des parties les plus saines de la campagne, en qualité de vacher et de chasseur et se rendre généralement utile sur l'habitation. S'adresser au no. 133, rue Poydras, entre les heures de une à deux. 15 juillet—15

Banque du Commerce de la Nelle Orléans.
CETTE banque tire des check, sur Nashville (Tennessee). Ed. DUPLESSIS, caissier. 15 juillet

LE docteur Marchand, de la faculté de médecine de Paris &c. &c. a l'honneur de prévenir ses amis et ceux qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance, qu'il est de retour de la campagne, et leur renouvelle ses offres de services dans les différentes branches de sa profession.
Sa résidence est rue Royale no. 197 entre St Pierre et Toulouse, où il se trouvera toujours, de midi à deux heures pour ceux qui désireront le consulter. 15 juillet—2

Chambre du Commerce. 13 Juillet 1837.
DEMANDE D'INFORMATION—Les frères de feu *Louis Chauvet*, natif de la Rochelle, (France) et ci devant résident de cette ville et de Ste Geneviève (Missouri) seraient bien reconnaissants pour toute information qui le concerne.
Les communications sur son compte adressées à Samuel J. Peters, président de la chambre du commerce de la Nouvelle Orléans, seront reçues avec plaisir. G. W. WHITE, secrétaire. 15 juillet—6

PECHES—20 bar. Pêches desséchées; 2 dito Fromage américain, en magasin, à vendre par HENRY START, 38, Vieille-Levée. 15 juillet

A VENDRE—Plusieurs Titres de Soldats et autres droits à des terres au Texas, concessions du gouvernement. HENRY START, 38, Vieille Levée. 15 juillet

A VENDRE—25 barils Harengs; 5 barriques Whiskey; 2 barriques Madère, par HENRY START, 38, Vieille-Levée. 15 juillet

SAVON—200 caisses Savon, à vendre par HENRY START, 38, Vieille Levée. 15 juillet

TABLES A OUVRAGE—Deux superbes Tables à ouvrage, à vendre par HENRY START, 38, Vieille-Levée. 15 juillet

CHAMPAGNE & CORDAGE—A vendre par HENRY START, 38, Vieille-Levée. 15 juillet

VIN DE MALAGA—25 barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY START, 38, Vieille Levée. 15 juillet

SUCCESSION DE DENIS—Vente par le registre des Testaments.—Le samedi, 29 juillet 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de Louisiane, en date du 12 juillet 1837, il sera vendu à l'encan au … domicile de feu François Xavier Denis, rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Ursulines, les effets mobiliers dépendant de la succession du dit défunt.
Conditions de la vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 15 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Arsène Pierre C….—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Jean Théodule Cavelier, &c., curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains étant distribués conformément au dit compte, et le curateur déchargé de ses fonctions … responsabilité. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 15 juillet

Jean Gleises contre Egerton & Wibray.
COUR DU 1er DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, il sera vendu au bureau du Shérif, le Mercredi 26 Juillet courant, à 10 heures du matin,
124 Rouleaux Corde de pite, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. FRED. BUISSON, Shérif. 15 juillet

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
EST parti marron de chez le soussigné, il y a environ trois mois, le nègre nommé PHILEMON ou Pauquet, … il parle français et … l'anglais.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et logera en prison. A. DIMITRY. 15 juil—3

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, à Frescati, JOSEPH, nègre se disant appartenir à Mr. D. Lambert, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 5 pouces, visage allongé, ayant eu la jambe droite cassée il y a environ 6 ans; … Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837. P. BAYHI, Chef de poste. 15 juillet—10

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité (à Frescaty) EARL LANNON, mulâtre, se disant libre, âgé de 34 ans, taille 5 pieds 7 1/2 pouces, figure allongée, peau basanée, ayant des plaies aux deux jambes. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837. P. BAYHI, Chef du Poste. 15 juillet—10

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité, à Frescaty, PRESTON, nègre, se disant à Mr. Gamme, âgé d'environ 25 ans, de la taille 5 pieds 5 1/2 pouces, figure ordinaire, ayant eu une coupure de hache sur un doigt et une partie du pied gauche, et ayant un carcan à deux branches au cou; avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837. P. BAYHI, Chef du Poste. 15 juillet—10

AVIS.
Détenu à la geole de la paroisse St. Jean-Baptiste, le nègre JAMES JOHNSON, se disant libre …, âgé de vingt à vingt-cinq ans, parlant anglais, taille 5 pieds 7 pouces.—Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Paroisse St. Jean-Baptiste, le 11 juillet 1837. A. TROUARD, Dép. Shériff. 15 juillet

Détenu à la geole de la paroisse St Jean Baptiste, le nègre BOB, se disant appartenir à M. William Boy, du Bayou Sara, le dit nègre est âgé d'environ 26 à 27 ans, taille 5 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Paroisse St Jean Baptiste, 6 juillet 1837. A. TROUARD, shériff. 15 juillet

Compagnie du chemin en fer de la Nouvelle Orléans et Nashville.
LES actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par les présentes que, par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, la demande qui leur a été faite le 13 février dernier du paiement de cinq piastres par chaque action, a été rapportée, et lesdits actionnaires sont en outre
Notifiés que:
ATTENDU que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, il a été adressé aux actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville une demande des paiemens suivans sur les actions qu'ils possèdent, savoir: deux piastres par chaque action, payables le 1er. septembre prochain; deux piastres par chaque action payables le 1er décembre prochain; et deux piastres par chaque action payables le 1er mars prochain:
En conséquence, il est résolu que le secrétaire de cette compagnie notifiera les actionnaires, par la voie des journaux de cette ville, que conformément à la sixième section de la charte, il leur est loisible de suspendre chacun des paiemens exigés sur le fonds capital de ladite compagnie, pendant le terme de soixante jours, à partir de la date pour laquelle le dit paiement est exigible, sous la condition expresse, toutefois que si ledit paiement n'est pas régulièrement fait à l'expiration dudit prolongement de soixante jours, dans ce cas l'action ou les actions sur lesquelles le dit paiement aurait dû être fait sont et demeurent confisquées en faveur de la compagnie, les dispositions de la charte étant formelles et précises sur ce point. C'est pourquoi en conformité à la dite demande, tous ceux des actionnaires de ladite compagnie qui jugeront convenable d'ajourner les paiemens sur leurs actions par accorde, sont notifiés que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. septembre prochain, peut, en vertu de la section sixième de ladite charte, être ajourné jusqu'au 31e. jour d'octobre prochain; que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er décembre prochain peut être ajourné jusqu'au 30 janvier, et le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. mars prochain, peut être ajourné jusqu'au 30 avril prochain.
A. R. McNAIR, secr.
24 juin

PARTIE DE PLAISIR.
Le superbe bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Chandler, partira de l'extrémité du chemin de fer au Lac, samedi soir à 7 heures, pour une partie de plaisir à la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula. Il sera de retour Lundi, touchant aux mêmes endroits, pour lesquels seulement il prendra du fret. On fera bien de prendre des billets le plus tôt possible, car le nombre des voyageurs est limité. Prix des billets, huit piastres. S'adresser à S. HIGH, 40, rue du Camp.
Les passagers pour les ports ci-dessus seront débarqués avec leurs bagages au prix d'usage. 15 juillet—1

POUR LA BAIE St. LOUIS, PASSE CHRISTIANE, BILOXI ET PASCAGOULA.
Le bateau-à-vapeur Albert, capt. Walker, tirant peu d'eau, partira du bout du chemin à coulisses ce soir, après l'arrivée des chars de 6 heures, pour les lieux ci-dessus. Ce bateau ayant été entièrement réparé, est maintenant dans une très bonne condition; il peut sans crainte aller dans toutes les différentes passes. En revenant il partira d'Est Pascagoula lundi matin, s'arrêtera dans les différents ports et arrivera de bonne heure dans la matinée au bout du chemin à coulisses. TOURNE & BECKWITH, No. 36, rue Poydras. 15 juillet—1

POUR LA MOBILE.
Le bateau à vapeur porteur de la malle OUACHITA, cap. Griffin, partira du bout du chemin à coulisses aujourd'hui après l'arrivée des chars de midi. TOURNE & BECKWITH, No. 36, rue Poydras. 15 juillet—1

POUR LA HAVANE.
Le navire à vapeur CUBA, capt. Swiler, partira mercredi le 19 courant, à 10 heures au matin. Pour fret, s'adresser au capitaine Swiler, ou à JOHN KILSHAW, Jr. 13 juillet—3

Arrangement définitif.
Après le 4 juillet, le bateau à vapeur Pontchartrain, partira pour Mandeville et Lewisbourg, Madisonville et le Landing de Covington, les *Lundi, Mercredi et Vendredi* matin, à l'arrivée des chars de 8 heures. Il en reviendra les jours suivants, du Landing de Covington les *Mardi, Jeudi et Samedi*, à 7 heures du matin.
Rien n'est changé à son voyage du Samedi au soir, qui aura lieu comme de coutume; mais le Dimanche matin il partira aussi à l'arrivée des chars de 8 heures et quittera Madisonville le même jour à 5 heures de l'après midi.
Le public peut maintenant compter sur le maintien des dispositions qui précèdent. 4 juillet—6

POUR BOSTON.
La barque fine voilière AL HENRY, cap. Snell, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du Marché aux Legumes, ou à BAILEY & ABOTT, No. 14, rue Bienville. 15 juillet

A VENDRE—La goëlette *Gazette*, du port de 99 tonneaux, bien pourvue sous tous les respects et en bon état, ayant été entièrement mise sur le chantier et bien calfatée, pour faire les voyages du lac ou du fleuve. Si elle n'est pas vendue à l'amiable avant le 20 du courant, elle sera mise à l'encan, ce jour là, par H. J. Domingon, à la Bourse encoignure des rues St Louis et Chartres, à 10 heures. Pour de plus amples informations, s'adresser à L. MILLAUDON & Co. 11 juillet

A LOUER—Cette belle maison neuve à 3 étages, située dans la rue Toulouse entre les rues Bourbon et Dauphine, vis à vis la maison neuve de M. Jérôme Bayon.
Cette maison est parfaitement traitée sous tous les rapports, et offre à une nombreuse famille une des plus agréables résidences que l'on puisse désirer au centre de la ville.
Les tuyaux des Water Works aboutissent dans sa cour et un joli jardin au fond offrent de plus au locataire l'utilité réunie à l'agrément.
Pour la location s'adresser rue Conti no. 6 ou bien dans la maison attenante où l'on pourra s'adresser au Docteur Félix Formento. 6 juillet—6

Navire à Vapeur Cuba.
LES livres de souscription au fond capital de ce beau navire pour recevoir encore quelques actions, sont maintenant ouverts au bureau du soussigné, No. 16, Place de l'Exchange, pour lesquels on requiert de s'adresser de suite. JOHN KILSHAW, Jr. Commissaire. 13 juil—3

SOCIETE—Les soussignés ayant ce jour contracté une société avec le colonel Lawrence S. Banks, du North Alabama, pour la transaction de la commission en général et des affaires d'expéditions, en cette ville, offrent respectueusement leurs services à leurs amis et au public en général.
Les affaires seront conduites sous la raison de Slaughter, Picket & Banks.
La raison de Slaughter & Pickett continuera encore quelque peu de temps, et seulement à l'effet de clore ses propres affaires. SLAUGHTER & PICKETT. 13 juillet—10

Combat entre un Taureau et des Chiens.
ON fera battre dimanche 16 du courant, à 5 heures de l'après midi, un superbe TAUREAU ANGLAIS ET DES CHIENS.
Les personnes qui ont des chiens, sont invitées à les envoyer de bonne heure ce jour là ou la veille au plus grand des chiens à cet hôtel. Prix d'entrée 25 cents. 13 juillet—2

CUIRS DU MEXIQUE—50 cuirs en débarquement de la goëlette Comanche, à vendre par R. GRONING & Co. 15 juillet

AVIS—La chancellerie du Consulat de France a été transférée, rue de l'Esplanade près de l'encoignure de la rue des Grands Hommes, où demeure actuellement M. Saillard. 13 juillet—3

Compagnie d'Assurance des Négociants.
Nouvelle Orléans, 10 juillet 1837.
LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 6 2/3 pour cent, ou $2 par action, sur le fond capital payé, comme étant les profits des derniers six mois, payables aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le lundi 17 du courant, ou après, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. SAMUEL S. RELF, secrétaire. 13 juillet—3

ON désire trouver à emprunter une somme de deux mille piastres, pour laquelle on donnera de bonnes sécurités au double du montant, sur des propriétés foncières en ville, au taux de 10 pour cent par an, payable par quart. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 juil—3

TENUE de Livre—Une personne connaissant la tenue des livres par pratique et théorie, donnera des leçons particulières, en français ou en anglais, … S'adresser au bureau de cette feuille. 13 juillet—18

17 MILLIERS BRIQUES à l'épreuve du feu, de Berry, en déchargement de la barque John A. Robb, et à vendre par HARRISON, GREGG & Co. Rue de la Douane. 13 juillet

NOUS recevons par le navire St. James, du Hâvre un assortiment de Mouchoirs de Batiste, composé de Mouchoirs de Batiste imprimés, bien assortis pour femmes et pour enfans; des Mouchoirs de Batiste unis—par douzaine et par pièce, divers prix—et un fort assortiment de … à vendre par E. LEFEBVRE & FRERE. 13 juillet

AVIS AUX VOYAGEURS.
LA compagnie de chemin à coulisses de Wilmington et Roanoke a placé sur la ligne de sa route, de beaux chevaux et des voitures de poste, qui doivent aller de concours avec le bateau à vapeur BOSTON, le quel partira de Charleston tous les jeudis et dimanches de chaque semaine, et reviendra partira de Wilmington les lundis. Les voitures de poste partiront de Wilmington les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, et arriveront à Halifax en trente six heures, donnant aux passagers le temps de dormir une nuit, et être à temps pour joindre les chars de Petersbourg ou de Portsmouth, afin d'atteindre les bateaux sur la baie, lesquels partent de Portsmouth les dimanches, mercredis et vendredis.
La compagnie est à même de faire partir de Wilmington trois voitures à l'arrivée des bateaux, et dans le lendemain s'il est nécessaire, de manière que l'on ne doit craindre aucun retard.
Les voyageurs peuvent être assurés, qu'ils trouveront sur cette ligne, de bonnes voitures, d'excellents chevaux, de prudents conducteurs, des agents attentifs, et qu'ils seront conduits par les routes les plus directes du monde. Elle ose espérer que ces avantages lui assureront l'encouragement du public.
Une voiture part trois fois par semaine de Wilmington à Fayetteville, et une autre deux fois par semaine de Wilmington, par Newbern, Washington et Plymouth, en connexion avec le bateau à vapeur qui voyage de Blackwater au chemin à coulisses de Portsmouth.
Les passagers qui partiront d'Augusta dans la matinée, arriveront à Charleston par le chemin à coulisses, le même jour: 136 milles.
A Wilmington par bateau à vapeur le matin suivant: 170 "
A Halifax par bateau à vapeur le jour suivant ou ils dormiront: 160 "
A Portsmouth par le chemin à coulisses le jour suivant: 75 "
Prix du voyage de Charleston à Halifax, 22 piastres, distance 340 milles.
Wilmington, ce 16 juin 1837. 11 juillet—6

ON a besoin d'une femme qui sache faire la cuisine et le service d'une maison. Aussi, un garçon de 12 ans. S'adresser au Café de l'Indépendance, rue de la Levée, entre les deux Marchés. 8 juillet—3

LES soussignés offrent à vendre, un assortiment général de Marchandises pour le marché mexicain.
488 pièces Toile de Dundee, pour emballage,
41 pièces Toile d'emballage du Kentucky,
50 rouleaux cordages du Kentucky,
20 boucauts eau-de-vie supérieure, du Old London Dock,
50 caisses Hockheimer, 25 dito Liebfraun milch,
50 caisses Rudesheimer, 100 dito Niersteiner,
130 paniers champagne, marque de Joly,
200 paniers Nectar Mousseux, marque de Lambert & Co.
100 paniers œil de Perdrix,
50 douzaines vieux vin de Porto et de Sherry.
W. F. VIGERS & CO. No. 30, rue Bienville. 13 juillet—12

ARDOISES—32,000 Ardoises de différentes grandeurs, à vendre par TOURNE & BECKWITH, No. 36 rue Poydras. 15 juin—1m

COURTAGE ET VENTES A L'ENCAN.
LES soussignés ayant formé une société sous la raison de WELMAN & JENKINS, pour les opérations de change et de courtage, en y joignant les ventes à l'encan et les affaires de commission, offrent leurs services à leurs amis et au public, et sollicitent une part du patronage public.
R. M. WELMAN.
E. JAMES JENKINS.
Bourse des Négociants, entrée par la rue Royale. 1 juillet—1m—3pe

DETENU à la Geole de Police du Poste du faubourg Washington, de la 3me. Municipalité à Frescati, le nègre nommé GEORGE SHAW, se disant libre, âgé de 45 ans, taille 5 pieds 6 pouces, figure ordinaire, gros yeux, cheveux grisâtres, et visage barbu. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, ce 11 juillet 1837. P. BAYHI, chef du poste. 11 juillet—10

SUCCESSION de F. Xavier Bouts—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession, d'avoir à se faire connaître et à présenter au soussigné une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, et ce dans les dix jours de cette date. JEAN ARNAUD, No. 30, Vieille Levée. 13 juil—3

SUCCESSION de G. Dupuy de Clément—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession d'avoir à se faire connaître et à présenter au soussigné une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, et ce dans les dix jours de cette date. J. A. TOCA, Syndic des hypothèques. 13 juil—3

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Senr.
IL sera vendu samedi, 5 août, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte et risques des personnes ci-après dénommées, qui n'ont pas remplies les conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 29 de mars 1837, par M. Barnett Sr. et H. B. Cénas, encanteurs.
437 Lots de Terre, situés à HURSTVILLE, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, maintenant déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public.

ILETS.				
No.	36 & 34,	20 lots chaque		A O Keefe,
"	39	11 lots	ilet 46 lots	Jules Magnan,
"	39	11 "		J. N. Gaudin,
"	41	20 "	Ilet 44 20	Louis Eugène,
"	45	20 "		Augustin & Lafargue
"	48	20 "	Ilet 27 20 "	Edward Jolly
"	51	20 "	Ilet 53 20 "	Joseph D Boldwin
"	52	20 "		Joseph Gutierrez,
"	80	20 "		Auguste Morin
"	93	20 "	Ilet 94 23 lots	François Edouard,
"	118	22 "		Simon Mussina.
"	98	20 "		Simon Mussina.
"	101	20 "		Simon Mussina
"	109	20 "		Simon Mussina.
"	118	12 "		John B. Doherty,
"	119	16 "		Steward Perry
"	115	48 "	Ilet 117, 14 lots	Steward Perry.

Conditions à la vente. 15 juillet—10

PAR J. LEVY.
IL sera vendu sans réserve, le mardi 18 du courant, à 4 heures et demie, au No 38, rue des Magasins, 60 carabines, modèle de Hall, 20 extra do. Une grande quantité de ferblanterie, 10 coffres-forts, petits et grands, un lot de marteaux et de couteaux de Bowie, un ballot de malles de Camphor, et une variété d'autres articles. 15 ju—3

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juillet 1836, il sera vendu, le 20 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Mandeville et des Grands Hommes, faubourg Marigny,
Les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Guillaume Depietris.
Conditions comptant. 15 juillet

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 14 juillet 1837, il sera vendu le jeudi 27 du courant, à 10 heures du matin, au no. 243, rue de la Nouvelle Levée, près de l'hôtel de la Monnaie.
Une quantité de groceries assorties, abandonnées à leurs créanciers par Tabary et McManus.
Conditions comptant. 15 juillet

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juillet 1837, il sera vendu vendredi 11 août prochain, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis—Les esclaves suivans appartenant à la succession de Guillaume Dupietris:
Une négresse nommée Marianne, âgée de 45 ans, avec ses deux enfans George et Jacqueline,
La mulâtresse Feanite, âgée de 19 ans, fille de Marianne,
La mulâtresse Elizabeth, âgée de 15 ans, fille de Marianne,
(Sambo) Adèle, âgée de 12 ans, fille de Marianne.
La négresse Hortense, âgée de 20 ans.
Conditions: 1/3 payable comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 15 jt.

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mercredi, 24 juillet 1837, à midi, à la folle enchère des personnes suivantes, qui n'ont pas remplies les conditions de la vente, les lots de terre qui leur ont été adjugés, les 8 et 13 octobre 1836, et 28 janvier 1837, par MM. Barnett, Sr. & Forstall & Co., encanteurs, savoir:
Vendu le 8 octobre 1836: 1. Trois lots de terre désignés par les nos. 8, 9 et 10 de l'ilet no. 21, et adjugés à M. H. Robertson.
2. 2 lots désignés par les nos. 7, 8, de l'ilet no 19 et adjugés à M. Marcus Pérès.
Vendu le treize octobre 1836, Onze lots de terre désignés par les nos. 1 à 11 de l'ilet no 35 et adjugés à M. Augustin Laurent.
Vendu le 28 janvier 1837: 1. Treize lots de terre désignés par les nos. 1 à 12 et 24 de l'ilet no 25, adjugés à M. J. P. Morgan.
2. Un lot de terre désigné par le no 1 de l'ilet no. 30 et adjugé à M. Jean Dervery.
3. Onze lots de terre désignés par le no 1 à 11, de l'ilet no 32 et adjugés à M. Jos. Dalert.
4. Treize lots de terre désignés par les no 1 à 13 de l'ilet no 46, et adjugés à M. Am. Toca.
5. Vingt quatre lots de terre désignés par les no 1 à 24 de l'ilet no 42 et adjugés à M. Félix Lambert.
6. Onze lots de terre désignés par les no. 1 à 11 de l'ilet no 47 et adjugés à M. Jacob Guiziran.
7. Vingt quatre lots de terre désignés par les no. 1 à 24 de l'ilet no 48 et adjugés à mademoiselle Marie Louise Labatoumaie.
8. Vingt quatre lots de terre désignés par les nos 1 à 24 de l'ilet no 49 et adjugés à M. P. J. Michon.
9. Onze lots de terre désignés par les no 1 à 11 de l'ilet no 53, et adjugés à M. James Speyer.
Conditions, à la vente. 13 juil.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI 29 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi précis, pour compte et risque de Mr. Castillo, ilet 85, Isaac Hyams, l'ilets 117 et 67, Henry Trum, l'ilet 165 et 164; les dits lots leur ayant été adjugés le 27 février dernier, et sont situés dans l'ilot cokville, et maintenant vendus à leur folle enchère pour n'avoir pas rempli les conditions de la vente.
Conditions: un dixième comptant, la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et en date du 27 février dernier.
Les actes de vente, chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 juillet

PAR FERNANDEZ ET WHITING.
CABARET A L'ENCAN.
JEUDI 20 du courant, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu rue Girod, No. 209, entre les rues Baronne et Philipa. Le contenu dudit Cabaret, le tout en un seul lot.
Conditions comptant. 13 juillet

PAR HEWLETT & CENAS.
JEUDI prochain, 20 du courant, il sera vendu à midi, à l'Arcade, par ordre de Charles Gardiner, syndic, … des créanciers de W. Smith & Co. 35 actions de la Banque du Commerce, sur lesquelles cent piastres ont été payées. Les dites actions sont soumises à la folle enchère au premier acquéreur qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente. 11 juillet

PAR JOSEPH LECARPENTIER.
IL sera vendu Vendredi 21 juillet 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, Une griffonne nommée MILLY, âgée d'environ vingt ans, sachant faire un peu de tout dans un ménage.
Conditions: 1-3 comptant, 1-3 à six mois, et 1-3 à douze mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 8 juil—6

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu, à l'encan, Samedi 15 du courant, une paire de jolis chevaux, bien dressés pour la voiture.
La possession de ces chevaux étant en litige, ils seront vendus, du consentement des parties, au plus haut enchérisseur, sans garantie. Dans l'intervalle, on peut les voir à l'écurie de Mr. François Charles, encoignure des rues St. Louis et Bourbon.
P. S. La vente ci-dessus se fera aux lieux accoutumés, sur la Levée, entre les rues Conti et St. Louis, à 5 heures de l'après-midi.
Conditions. Six mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction. 6 juillet—5

Propriété de valeur à vendre A L'ENCAN
PAR ISAAC L. McCOY.
SAMEDI 15 juillet, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu sans réserve,
QUATRE BELLES MAISONS DE MAITRE à trois étages, bâties en briques, contiguës l'une à l'autre, avec les façades en granit, ainsi les entrées et les soubassemens des fenêtres. Elles sont situées à l'encoignure sud de la rue Natchez, entre les rues du Camp et des Magasins.
Trois des dites maisons sont distribuées de la même manière. Au rez-de-chaussée, un magasin avec cabinet, et un vestibule. Au premier, une salle à manger et un salon partagés par des portes à coulisses, et ornées de belles cheminées de marbre; un corridor. Au second, un corridor, trois chambres à coucher, dont deux ont de jolies cheminées en marbre et un grand cabinet. L'étage supérieur est assez élevé pour y pratiquer deux bonnes chambres mansardées. Chacune de ces maisons a pour dépendance une bâtisse en briques, à trois étages, dont le rez-de-chaussée contient une cuisine, un office, un lavoir et des latrines; le premier étage est divisé en deux bonnes chambres, avec latrines … correspondant à celles d'en bas; le second étage contient deux grandes chambres. La porte de la rue, les portes vitrées, les rampes d'escalier sont entièrement en acajou; les fenêtres sont garnies de beaux vitraux en verre blanc. La cour de devant, les passages et la cour de la cuisine, ainsi que les chambres du rez-de-chaussée des dépendances sont pavées de dalles de première qualité. Dans la cour de chaque maison, une prise d'eau venant des réservoirs de la Banque du Commerce, fournit constamment et en abondance l'eau du fleuve.
La quatrième maison est distribuée, au rez-de-chaussée, en un vestibule et un magasin; au premier étage, en deux salons et un cabinet; au second, deux chambres à coucher et un cabinet; au troisième et dernier étage, en deux bonnes chambres et un cabinet mansardés. Pour la porte de la rue, les fenêtres, les escaliers, la cour, les passages et les dépendances, cette maison est en tout pareille aux trois autres.
Il existe un passage, de cinq pieds de largeur, sur la rue Natchez, pavé de belles dalles, tenu très propre, et dont cette dernière maison a l'usage en commun avec les autres, ce qui lui donne … l'avantage d'avoir des fenêtres percées sur ce côté.
Toutes ces quatre maisons ont été bâties sous la surveillance du propriétaire actuel. Les matériaux sont de premier choix; elles ont été finies avec beaucoup de soin et tout-à-fait dans le goût moderne. Rien n'a été épargné pour y réunir l'élégance, la commodité et les élémens de durée.
Les trois premières maisons sont construites chacune sur un terrain mesurant 21 pieds de façade et 111 pieds 6 pouces de profondeur. La quatrième occupe un terrain de 17 pieds de face sur 77 de profondeur. Ces mesures se rapportent au plan exposé à la Bourse où les dites propriétés seront vendues.
SOIXANTE-QUINZE ACTIONS DE LA BANQUE DE L'UNION
Seront vendues avec chacune des deux maisons situées au centre du bloc. Ces quatre maisons sont chacune sujettes à leur présent bail, qui expire le 1er novembre prochain. Les trois premières sont louées chacune $2000 par an, et la quatrième $1600. Ces loyers sont tellement modérés que le présent propriétaire s'engagera, si on l'exige, à les garantir au même taux pendant trois années, à partir du 1er novembre prochain.
Conditions:—Les acquéreurs des trois premières maisons se chargeront chacun de payer une hypothèque de $312 50, l'acquéreur de la quatrième se rendra aussi responsable du paiement d'une hypothèque de $837 50, les quatre hypothèques sont remboursables le 28 mars 1838, portant intérêt pour trois années au taux de 8 pour cent par an. La balance sera payable un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois de crédit, pour billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur, divisés en coupons à sa convenance, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 1er juillet—7

LE soussigné partant pour France d'ici à 5 ou 6 jours, prévient le public et ses amis qu'il offre à vendre un assortiment de Bijouterie en brillants, aux plus justes prix.
Aussi, une JOLIE PROPRIETE à louer, à Biloxi. JOSEPH ANGLAIRE, rue d'Orléans, No. 80. 13 juillet—3

A LOUER.
L'Hôtel de l'Amérique du Nord, encoignure de la rue Bienville et du Chemin Public. S'adresser à … RUSSON, Nos. 1 et 3 rue Royale. 11 juillet—7

ON désire placer comme nourrice, une jeune négresse américaine âgée de vingt-deux ans, d'une forte constitution, très saine, et sans enfant, pour la ville ou la campagne. S'adresser à Mme Frémaux, sage femme 163 rue Royale. 11 juillet—5

PERDU ou Egaré—Un billet de la somme de cinq cent cinquante piastres, tiré par Mr. C. Delabaussaye, à l'ordre de P. Delabaussaye, en date du 10 juillet 1837, à cent trente jours. Le paiement en ayant été arrêté, il est de nulle valeur qu'au propriétaire soussigné. 13 juillet—3 ED. BLANCHARD.